



**Appel à candidatures « Start IA » pour les PME wallonnes.**

[Lignes directrices à l'intention des soumissionnaires](#)

Référence de l'appel : ADN – START IA 2026

Ce dispositif est ouvert jusqu'au 30 septembre 2026, sous réserve de budgets disponibles. Les candidatures seront évaluées dans un délai de 15 jours ouvrables selon le processus mentionné ci-dessous.

## **A propos de Start IA de Digital Wallonia**

La stratégie Digital Wallonia 2025-2029 est structurée autour de six priorités dont l'intelligence artificielle et la transformation numérique. Dans ce cadre, l'accompagnement des PME constitue un levier central pour atteindre les objectifs européens, notamment l'adoption de l'IA par 75 % des entreprises d'ici 2030.

### **Pourquoi participer ?**

Start IA permet aux entreprises d'identifier rapidement des projets d'intelligence artificielle réellement utiles pour leur activité, grâce à une analyse concrète de leurs processus, de leurs données et de leurs usages. Des experts IA évaluent la faisabilité et les risques, priorisent les projets à plus fort impact et mettent à disposition une feuille de route claire et actionnable en IA. L'objectif est simple : sécuriser les choix stratégiques, éviter les investissements inutiles et concentrer les efforts sur des projets créateurs de valeur.

### **En quoi consiste l'accompagnement du Start IA ?**

Avec l'appui d'entreprises spécialisées en IA, Start IA aide les PME à identifier des projets numériques et d'intelligence artificielle à fort potentiel de transformation et de définir une trajectoire de mise en œuvre claire et réaliste.

Il repose sur :

- Des interviews avec les collaborateurs d'une entreprise, visant à évaluer l'existant, les usages, les données disponibles et le niveau de maturité organisationnelle et technique.
- L'identification et l'analyse des principaux risques liés aux projets envisagés, qu'ils soient organisationnels, humains, techniques ou opérationnels, afin d'anticiper les freins et de sécuriser leur déploiement.
- Sur cette base, la priorisation des chantiers data / IA selon des critères objectifs tels que la faisabilité, l'impact attendu et la capacité de l'entreprise à porter le changement.
- Le développement d'une feuille de route opérationnelle et budgétisée, précisant les projets prioritaires, leur phasage, les ressources nécessaires et les impacts attendus.

À l'issue de cette phase d'audit et conformément aux priorités définies dans la feuille de route, Start IA peut accompagner l'entreprise dans la réalisation de petits démonstrateurs tels que l'analyse avancée des données, le développement d'un agent IA ou la mise en place d'une solution d'optimisation de processus.

Ces prestations doivent rester indépendantes de toute démarche commerciale et ne peuvent en aucun cas être utilisées pour promouvoir, distribuer ou vendre un logiciel ou une solution spécifique.

## Accompagnement par un prestataire IA

Si votre entreprise est sélectionnée, une entreprise “**expert IA**” vous accompagnera pour une durée minimale de 45 heures de prestation.

En candidatant via le [formulaire d'inscription](#), l'entreprise peut :

- A) Elle-même identifier un expert IA, [parmi la liste des experts éligibles](#), avec lequel elle souhaite collaborer dans le cadre de la mission ;, avec lequel elle souhaite collaborer dans le cadre de la mission ;
- B) Ou demander des recommandations d'experts IA au jury.

Les prestations de l'entreprise expert IA s'élèveront à **45h minimum** et intégreront du travail de préparation, d'analyse et de reporting, au travers de participations à des réunions sur site et/ou en distanciel. Cet accompagnement sera étalé sur une période de maximum 4 mois.

## Cadre d'une mission

La mission est réalisée par une entreprise labellisée « expert IA Digital Wallonia ». Elle comprend **obligatoirement une première phase « audit et plan d'actions »** visant notamment à :

1. Identifier des cas d'usage pertinents en intelligence artificielle ;
2. Analyser leur faisabilité et leur impact ;
3. Définir une feuille de route opérationnelle et priorisée.

**À l'issue de cette phase**, l'entreprise bénéficiaire peut :

- a) Soit s'arrêter au plan d'actions ;
- b) Soit poursuivre avec des prestations complémentaires techniques, centrées sur un cas d'usage prioritaire identifié dans le plan d'actions, telles que :
  - a. Une analyse approfondie des données (qualité, exploitabilité) ;
  - b. Une optimisation de processus ou de flux ;
  - c. La mise en œuvre d'un agent IA conversationnel.

Dans le scénario (b), l'entreprise bénéficiaire transmet le rapport d'activité intermédiaire via [ce formulaire](#) et poursuit ensuite sa mission.

En résumé, deux cas de figure sont envisageables :

### **Exemple 1 : la mission s'arrête après l'audit et le plan d'actions**

L'entreprise bénéficiaire « A » candidate à l'appel Start IA et valide l'expert IA « B », proposé par le jury ou identifié par ses soins. La mission démarre avec une prestation d'audit et plan d'actions d'un montant de **5.000 € HTVA**. À l'issue de cette phase, l'entreprise et l'expert estiment qu'un démonstrateur n'est pas nécessaire. Dans ce cas, un subside de **2.500 €** peut être versé à l'expert IA, le solde restant à charge de l'entreprise.

### **Exemple 2 : la mission se poursuit avec un démonstrateur**

L'entreprise bénéficiaire « A » candidate à l'appel Start IA et valide l'expert IA « B », proposé par le jury ou identifié par ses soins. La mission démarre avec une prestation d'audit et plan d'actions. A la clôture du plan d'actions, « A » remet le rapport d'activité avant de poursuivre avec une analyse avancée des données. Dans ce cas, un subside pouvant aller jusqu'à **5.000 €** peut être versé à l'expert IA.

## Qui peut participer ?

Toute entité répondant aux conditions suivantes :

- Être une PME au sens européen (moins de 250 employés et un chiffre d'affaires annuel ≤ 50 M€ ou un total de bilan ≤ 43 M€)
- Être une PME exerçant une activité économique
- Être localisée en Wallonie (siège social ou un siège d'exploitation) ;
- Disposer d'un numéro d'entreprise ;
- Accepter que la mission / le projet soit valorisé(e) via les canaux de communication de Digital Wallonia ;
- S'engager à prendre les mesures nécessaires au respect du règlement européen n° 2023/2831 relatifs aux aides de minimis.<sup>1</sup>

## Critères de sélection

Les dossiers de candidature seront analysés **dans un délai de 15 jours ouvrables** par le jury représenté par l'Agence du Numérique, de Wallonie Entreprendre, d'AI4Belgium (BOSA), d'Agoria, du SPW-Recherche sur base des critères suivants :

- Adéquation du besoin avec le périmètre de la mission  
L'entreprise démontre un besoin clairement orienté vers une mission d'audit et de planification stratégique en intelligence artificielle.
- Niveau de maturité numérique et qualité des prérequis data  
L'entreprise dispose d'un niveau de maturité numérique suffisant pour permettre l'identification de cas d'usage IA pertinents, notamment via l'existence d'outils de gestion et de données structurées, ainsi que des pratiques de base en matière de gestion et de gouvernance des données.
- Engagement et capacité de mise en œuvre  
L'entreprise démontre une volonté claire de prendre du recul sur ses processus et son organisation, ainsi qu'une capacité et une ambition à concrétiser les projets identifiés via la mise en œuvre du plan d'actions issu de la mission.

/!\ Cette aide ne peut être sollicitée pour des projets portant spécifiquement sur :

- La mise en conformité réglementaire ;
- La formation des équipes à l'IA ;

---

<sup>1</sup> Les subventions accordées dans le cadre de cet appel à projets relèvent du Règlement (UE) n° 2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

À la lumière de l'expérience acquise dans l'application du règlement (UE) n° 1407/2013, il convient de porter à 300.000 euros le plafond des aides de minimis qu'une même entreprise peut recevoir d'un État membre sur les trois derniers exercices fiscaux glissants.

L'AdN ne peut être tenue responsable des conséquences pour les bénéficiaires de l'application dudit règlement.

- L'acquisition de solutions IA disponibles sur le marché.

Vous serez contacté par email par l'équipe IA de Digital Wallonia après analyse de votre dossier. Si votre entité est retenue dans le cadre de cet appel, votre mission d'accompagnement Start IA pourra alors débuter.

## Financement et périmètre de la mission

Les honoraires du prestataire IA sont co-financés à hauteur de 50%, avec un plafond de subvention fixé à 5.000 €.

La mission comprend :

- **Des prestations obligatoires :**
  - Périmètre :
    - Audit et plan d'actions : visant à identifier des cas d'usage pertinents en intelligence artificielle, à analyser leur faisabilité et à définir une feuille de route opérationnelle priorisée.
  - Modalités financières :
    - Mission de 5.000€ HTVA
    - 50% de subvention, soit 2.500 € de financement public.
- **Des prestations complémentaires (optionnelles):**
  - Périmètre :
    - Une analyse avancée de l'exploitabilité des données de l'entreprise.
    - Une optimisation des flux et processus.
    - Une mise en œuvre d'un agent IA.
  - Modalités financières :
    - Mission d'une valeur maximum de 5.000€ HTVA supplémentaires.
    - 50% de subvention, soit, jusqu'à 2.500 € de financement public additionnel

A la fin de la mission Start IA, une subvention d'un montant **maximum 5.000 €** sera versée par l'Agence du Numérique à l'entreprise prestataire sur base des livrables remis en fin de mission.

Si le coût total de prestation dépasse 10.000 €, le montant supplémentaire reste à charge de l'entreprise bénéficiaire.

Seuls les honoraires de l'entreprise « expert IA » sont éligibles. Les frais de licence ou de hardware sont donc, par exemple, exclus.

Au cas où la mission devait **s'arrêter prématurément**, la subvention sera calculée au prorata des heures prestées par l'expert IA. Dans ce cas, l'Agence du Numérique devra être prévenue immédiatement par courriel à l'adresse : [ia@digitalwallonia.be](mailto:ia@digitalwallonia.be).

## Procédure de clôture de la mission

Démarche pour l'entreprise bénéficiaire :

- Si l'entreprise poursuit au-delà de l'audit et du plan d'actions (phase 1), la transmission d'un rapport intermédiaire est obligatoire. Veuillez le soumettre au format PDF via ce [formulaire](#).
- En fin de mission, l'entreprise bénéficiaire doit impérativement compléter le [questionnaire de satisfaction](#) (durée : +/- 5 minutes).

Démarche pour l'expert IA (prestataire) :

- Lorsque la mission est terminée, le prestataire est invité à compléter le [formulaire de clôture](#) et y joindre les documents requis :
  - Le rapport d'activité ;
  - La ou les facture(s) adressée(s) à l'entreprise bénéficiaire ;
  - Les timesheets de l'expert IA complétées et signées (sur base de [ce modèle](#)) ;
  - La preuve de paiement de la quote-part de l'entreprise bénéficiaire.
- En fin de formulaire, une déclaration de créance est générée automatiquement et l'expert IA est invité à la signer directement dans le formulaire de clôture.

## **Droit à l'image**

En faisant partie de ce programme, l'entreprise bénéficiaire et le prestataire donnent leur accord pour communiquer sur leur participation au projet, dans le respect de la confidentialité des résultats obtenus, et sur les éventuels use cases qui seront publiés sur Digital Wallonia, afin d'informer et/ou inspirer d'autres organisations.

## **Comment participer ?**

La participation à cet appel se fait en remplissant ce formulaire en ligne :  
<https://agencedunumerique.jotform.com/261384407219862>

Il est accessible jusqu'au **30 septembre 2026** sous réserve des disponibilités budgétaires.

L'entité bénéficiaire doit impérativement compléter le document « aide de minimis » et le télécharger dans le formulaire. Téléchargez le document ici : [lien](#).

Le formulaire dure approximativement 15 minutes.

## **Questions ?**

Veuillez contacter un collaborateur de l'équipe IA de Digital Wallonia à l'adresse [ia@digitalwallonia.be](mailto:ia@digitalwallonia.be).